

GRAND ORAL

Les étudiants doivent arriver 15 minutes avant l'heure indiquée pour le tirage au sort du sujet et se présenter à la Villa Passiflores (amphithéâtre Bonnacarrère)

Les étudiants sont convoqués par trois jurys (un par jury)

A l'heure indiquée pour le tirage du sujet, les étudiants devront :

- Se présenter au surveillant, munis d'une carte d'identité
- Signer la liste d'émargement
- Tirer un sujet.

Un seul des trois candidats tire UN sujet qui sera traité par les TROIS candidats

En cas de retard de l'un des 3 candidats, le retardataire composera sur le sujet qui a été tiré au sort, sans temps supplémentaire. Il traitera le sujet dans le temps restant.

Après le tirage du sujet, les étudiants composent pendant 1 heure.

Aucune pause n'est possible – Aucun candidat ne doit sortir de la salle.

A la fin de l'heure, le surveillant arrête les trois candidats en même temps.

Le président de chaque jury vient chercher son candidat.

L'étudiant se rend à son épreuve UNIQUEMENT avec son brouillon et son sujet.

Il récupèrera ses affaires à la fin de son épreuve EN SILENCE.

Déroulement de l'épreuve

Un exposé de quinze minutes, après une préparation d'une heure, suivi d'une discussion de trente minutes avec le jury, sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux, permettant d'apprécier l'aptitude à l'argumentation et à l'expression du candidat (arrêté du 11 septembre 2003 – article 7)

Documents autorisés

Les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. (Libertés fondamentales et droit de l'homme, Henry OBERDOFF, Jacques ROBERT, édition Montchrestien)

Les étudiants doivent se munir de leurs codes personnels, qui ne doivent comporter aucune annotation manuscrite, aucun post-it et aucun signet

Sont tolérés les codes comportant des passages surlignés par des couleurs